

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 98 - SEPTEMBRE 2015
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : troisième trimestre 2015

**Dossier
spécial
fanum**



Association pour la
Sauvegarde des Côtes de
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel :
ascot@gergovie.fr

Sites internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Journées européennes du patrimoine 2015

Samedi 19 septembre

« *Journée Paul Eychart* »

Le fanum restauré ! Les 25 ans de l'ASCOT !

Lieu de la manifestation : *fanum* - stèle Paul Eychart

→ Accès fléché depuis le cimetière de Durtol

Programme de la journée

■ MATINÉE : à 10 h 30

(réservée aux souscripteurs, aux adhérents de l'ASCOT et aux invités)

Inauguration du *fanum* restauré

Discours suivis d'un vin d'honneur

■ APRÈS-MIDI : de 14 h à 18 h (portes ouvertes)

- ◆ Explications sur la remise en état du *fanum* - échanges avec l'artisan Yves Connier et le responsable des travaux pour l'ASCOT
- ◆ Exposition de mannequins celtes/gaulois - échanges avec l'artisan-concepteur David Méjean
- ◆ Visites guidées et commentées :
 - 14 h 15 : Occupation gauloise et gallo-romaine des Côtes de Clermont d'après les recherches de Paul Eychart
 - 16 h : La bataille de Gergovie selon Paul Eychart, point de vue sur le camp romain de Chanturgue



Photographies ASCOT, 2014/2010/2013/2014 (ourson 2006)



SOMMAIRE

Annonce.....	1
Dossier spécial <i>fanum</i>	2 à 11
Colloque du Conseil de développement du Grand Clermont.....	12 à 14
Brèves.....	15 à 16
Adhésion/abonnement....	16

De la découverte du *fanum* à sa remise en état



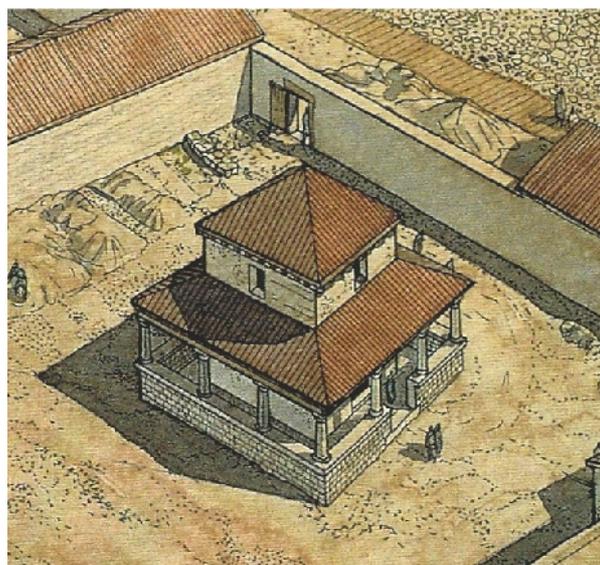
Fanum des Côtes de Clermont après sa remise en état
Photographie ASCOT, novembre 2014

vrai dire très peu en élévation !), la partie inférieure du mur de scène du théâtre de Montaudou et, récemment, la scène du petit théâtre gallo-romain du plateau de Corent (auxquels il faut évidemment ajouter les vestiges des trois bâtiments situés à proximité du *fanum*).

La remise en état du *fanum* des Côtes revêt donc une importance primordiale à l'échelle locale car même si ses vestiges ne sont pas spectaculaires, son plan de tradition gauloise est parfaitement lisible pour le quidam un tant soit peu informé ; ce qui n'est pas le cas pour les deux *fana* de Gergovie-Merdogne et le *fanum* de Corent, dont aucun vestige n'est visible.

Les vestiges du *fanum* ou temple gallo-romain du plateau des Côtes de Clermont sont inscrits au titre des monuments historiques (on disait alors « inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ») depuis un arrêté en date du 10/10/1991 pris par le Préfet de la Région Auvergne : « Article 1^{er} : Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les vestiges archéologiques apparents d'un *fanum* gallo-romain situés sur les Côtes de Clermont – 63 – Blanzat... ».

Il figure parmi les rares vestiges gallo-romains encore visibles en élévation dans le bassin clermontois que sont : l'imposant temple de Mercure (sommet du Puy-de-Dôme), une piscine des thermes de Royat/Chamalières, les vestiges d'un mur du temple Vasso Galate (à Clermont-Fd près de la place de Jaude), des sections cachées du rempart du Bas-Empire de la capitale arverne, la porte d'entrée augustéenne du plateau de Gergovie-Merdogne (à



Représentation d'un fanum

par J.-C. Golvin dans "Les temples de tradition celtique", I. Fauduet, 2010, couverture / éd. Errance

Ce dossier spécial est constitué de trois parties :

1. Une partie archéologique, concernant la découverte, la description et l'environnement du *fanum*, à laquelle s'ajoute un questionnement sur la divinité ayant pu être honorée dans ce temple gallo-romain.
2. Une deuxième partie sur les travaux d'entretien des vestiges du *fanum* (autrement dit sur sa remise en état par l'ASCOT), à travers ses différentes étapes, de la demande officielle à la fin des travaux.
3. Une dernière partie sur les acteurs de la découverte et de la remise en état du *fanum*.

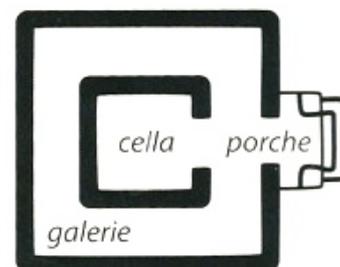
1 - Découverte, description et environnement du fanum

Qu'est-ce qu'un *fanum* (pl. *fana*) ?

Bien qu'il soit rarement attesté dans les documents épigraphiques gallo-romains, *fanum* est aujourd'hui devenu le terme archéologique usuel, quoique impropre, permettant de désigner un temple de tradition indigène (gauloise), dit de plan centré, par rapport à un temple gréco-romain, dit de plan classique.

Un *fanum* est généralement constitué d'une *cella* (chapelle), pièce réservée à la représentation (statue) de la divinité, et d'une galerie, servant de déambulatoire pour les fidèles. L'entrée est, le plus souvent, orientée vers l'est. Pour leur grande majorité, les *fana* sont de forme carrée, mais ils peuvent aussi avoir une forme circulaire ou polygonale. Les *fana* s'inscrivent souvent à l'intérieur d'une aire sacrée (délimitée par un péribole). En revanche, si le temple classique de tradition gréco-romaine ne possède pas de galerie, il se caractérise par un *pronaos* (vestibule) précédant l'entrée de la *cella*. Certains temples que l'on trouve en Gaule mêlent d'ailleurs ces deux types de plan : un exemple local bien connu est celui du très important sanctuaire consacré à *Mercurio Dumias* sur le sommet du Puy-de-Dôme.

FANUM



Plan type d'un fanum dans "Les temples de tradition celtique", I. Fauduet, 2010, p. 8 / éd. Errance

Situation du fanum

Le *fanum* des Côtes est situé sur la commune de Blanzat, en limite des communes de Clermont-Ferrand et de Durtol. Il se situe sur une position dominante (altitude : 597 m), notamment par rapport à la « zone basse » du plateau où Paul Eychart mit en évidence une partie de l'agglomération gallo-romaine ; il pouvait sans doute être aperçu du *forum d'Augustonemetum* (qui était situé sur le plateau central, autrement dit la butte de Clermont).

Découverte du fanum

Au début des années 30, le secteur du *fanum* fut prospecté et son occupation à l'époque gallo-romaine signalée aussi bien par Pierre-François Fournier que par Maurice Busset (murs antiques bâtis au mortier de chaux, tuiles, céramiques...). Parmi les quelques murs repérés sous les pierriers, le mur ouest du *fanum* dépassait.

Emboitant le pas à ses devanciers, Paul Eychart, qui avait commencé ses investigations sur le plateau des Côtes en 1952, engagea en 1957 des recherches archéologiques dans ce secteur comportant les vestiges mobiliers et immobiliers les plus apparents du plateau des Côtes.

Le premier et impressionnant travail de Paul Eychart fut le déblaiement à la main d'une énorme masse de pierres : il fut heureusement aidé dans cette tâche par des cantonniers de la Ville de Clermont-Ferrand. La plus grande partie de la construction était ensevelie sous un impressionnant tas d'épierreage haut de 2 à 2,50 m, large de 8 à 9 m et qui s'étendait vers l'est sur une longueur d'environ 40 m ! Une fois ce tas d'épierreage évacué, apparurent des murs, vestiges d'un bâtiment dont la forme typique permit à Paul Eychart de l'interpréter comme un ancien *fanum*.



Fanum après son dégagement et sa fouille par P. Eychart Photographie P. Eychart, vers 1958-59



Mur sud de la cella apparaissant après le dégagement de la galerie Photographie P. Eychart, 1957, dans "Rapport n° 2 Côtes de Clermont", P. Eychart, 15-01-1958, p. 1



Fanum vu du côté sud : au premier plan, mur de la galerie ; au second plan, les trois murs de la cella
 Photographies ASCOT, 2014



Reste d'enduit sur une des pierres d'assise de la cella
 Photographie ASCOT, 2014

Description des vestiges du *fanum*

Le *fanum* est construit en *opus incertum* (petits moellons en pierre), à mortier de chaux et sable basaltique. Il était recouvert d'une toiture en tuiles. Paul Eychart découvrit en effet une très grande quantité de morceaux de *tegulae* (dont de multiples fragments affleurent encore dans les pierriers) ainsi que de nombreux clous de charpente (de 15 à 17 cm de long).

La *cella* (chapelle) est bâtie sur trois côtés : nord, ouest et sud. Paul Eychart n'a pas retrouvé de mur sur son côté oriental où se situait donc l'entrée (comme sur la plupart des *fana*). Ses dimensions (longueur des murs) sont de 5,50 m pour le côté ouest et de 5,60 m pour les côtés nord et sud, la largeur des murs étant d'environ 0,50 m. Les murs de la *cella* sont conservés hors sol sur une hauteur maximum de 0,80 m (pour le mur sud).

Il faut signaler que la construction en pierre sèche qui obture l'orient du *fanum* est bien entendu postérieure à ce dernier et ne peut dater que d'une époque où le culte n'était plus rendu à la divinité « présente » dans la *cella*. Elle pourrait être très ancienne et pourquoi pas dater de l'antiquité tardive (Paul Eychart découvrit des céramiques du IV^e siècle, dites paléo-chrétiennes, en fouillant cette structure) ou du début du Haut Moyen âge.

En ce qui concerne la galerie, seul son mur méridional est conservé sur toute sa longueur, soit 8,10 m (son épaisseur étant de 0,55 m). La faible largeur de la galerie – seulement 1,20 m – a posé problème à certains archéologues. Cette dimension est en effet peu importante pour un *fanum*. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de signaler le cas d'un *fanum* proche, à savoir celui de la zone du Brézet (est du

territoire de Clermont-Ferrand), dont la largeur de la galerie est là aussi égale à 1,20 m ; ce *fanum* étant contemporain de celui des Côtes puisque fréquenté dès la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

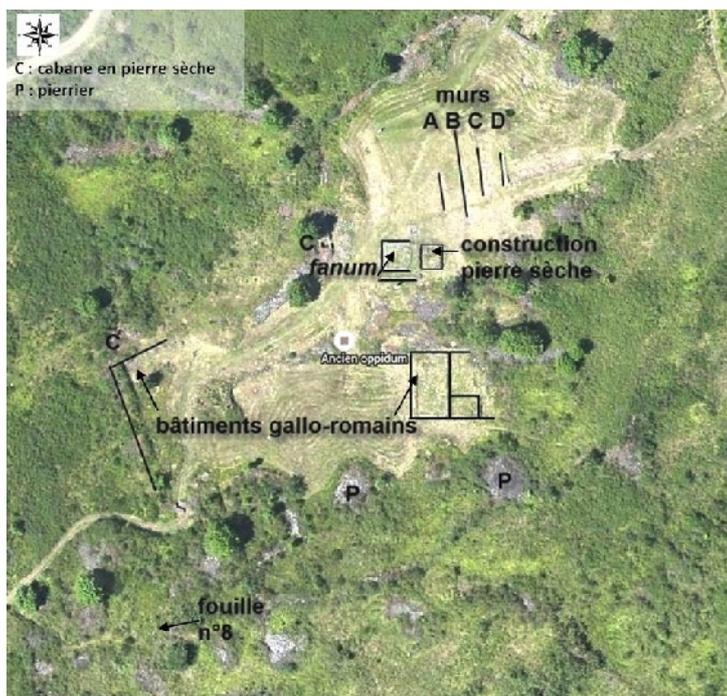
Les parois extérieures des murs du *fanum* étaient vraisemblablement recouvertes d'enduit ; une des pierres d'assise (en lave bulleuse provenant d'un site extérieur aux Côtes de Clermont), disposé à l'angle N/O, en possède encore une bonne épaisseur. Parmi les fragments d'enduit découverts, quelques-uns portaient des traces de joints en creux imitant le bossage du grand appareil. Les parois intérieures étaient quant à elles couvertes d'une couche de mortier finement lissée, peinte en ocre rouge et en carmin ; elles étaient décorées de guirlandes, de feuillages, de palmettes et de raisins.

Un *fanum* au sein d'un sanctuaire ? (voir illustration suivante)

Paul Eychart dégaga et fouilla le *fanum* en 1957 et 1958, années au cours desquelles il intervint également sur des espaces attenants qu'il fouilla jusqu'en 1961 sur une superficie d'environ 600 m² (= 0,06 ha), soit sa plus grande surface fouillée ! Au N/E du *fanum*, Paul Eychart découvrit, à peu de profondeur sous le sol, les vestiges de quatre murs gallo-romains (A, B, C, D) conservés sur une très faible hauteur (env. 30 cm). Ils sont parallèles entre eux, les murs B, C et D étant maçonnés avec le même type de mortier que le *fanum*, tandis que le mur A est en pierre sèche.

Selon Paul Eychart, le *fanum* découvert plus un autre *fanum* supposé (immédiatement à l'est de la construction en pierre sèche) et les murs B, C, D auraient appartenu à un même édifice, qu'il appela temple mais qu'il serait plus juste de qualifier de sanctuaire, un sanctuaire pouvant réunir plusieurs constructions religieuses (voir illustration ci-contre) ; les murs B et C, sous forme de portique, ayant constitué l'entrée d'une hypothétique *cella* (située côté ouest sur un secteur non fouillé).

En revanche, pour l'archéologue Isabelle Fauduet, qui intervint sur le site en 2003-2004 lors d'une « prospection-inventaire avec sondages », les constructions de ce secteur correspondraient à au moins deux états. Le *fanum* aurait été construit dans un premier temps, les murs A, B, C et D dans un second. Pour son collègue Pierre Vallat, la chronologie du sanctuaire n'est pas assurée et notamment le phasage des constructions, les murs A, B, C et D n'étant peut-être pas tous synchrones. La reconstitution proposée par Paul Eychart doit donc être considérée comme une simple hypothèse (il faut néanmoins préciser que Paul Eychart admettait des remaniements et des réfections du sanctuaire, notamment en raison des fragments architectoniques découverts, datables du II^e siècle apr. J.-C.). La présence d'une entrée monumentale au niveau des murs B et C – leur configuration suggérant l'existence d'une galerie de type portique donnant accès à un bâtiment important – est toutefois très vraisemblable.



Vue du secteur archéologique du fanum avec localisation des constructions gallo-romaines (les murs antiques sont surlignés) Google / J.-L. Amblard-ASCOT, 2015

Environnement archéologique antique du *fanum* (voir illustration précédente)

À proximité du *fanum*, les vestiges de trois autres bâtiments d'époque gallo-romaine (parfois appelés « annexes du temple »), qui étaient également recouverts d'importants pierriers, ont été dégagés et fouillés par Paul Eychart entre 1958 et 1962. Leurs murs sont conservés sur une moindre hauteur que ceux du *fanum*. D'après le mobilier découvert, ils ont vraisemblablement été occupés entre la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et le III^e siècle de notre ère.

Le premier bâtiment, souvent dénommé « dépendance du temple », est situé à environ 15 m au sud du *fanum* (de l'autre côté du pierrier actuel qui est le résultat de l'épierrage du *fanum* et de ce bâtiment ! Paul Eychart et ses aides ont en effet jeté les pierres dans cet espace qui était libre). Il présente les mêmes caractéristiques de construction que le *fanum* (maçonné à mortier de chaux et sable basaltique) mais était sans doute couvert d'un toit de chaume (pas de *tegulae* dans la fouille). L'emplacement de la porte d'entrée est encore visible sur sa face sud. La présence de deux foyers montre qu'il s'agissait très vraisemblablement d'un bâtiment d'habitation.

Paul Eychart mit également au jour les vestiges d'un autre possible bâtiment d'habitation (deux foyers retrouvés) à environ 60 m au sud-ouest du *fanum* (fouille n° 8). Les murs de cette construction, pourtant couverte d'un toit en tuiles, étaient liés à l'argile et non pas au mortier de chaux comme les autres bâtiments découverts par l'archéologue clermontois.

Les vestiges du troisième bâtiment (situé à environ 45 m à l'ouest du *fanum*) consistent en deux murs d'angle maçonnés au mortier de chaux et orientés approximativement nord et ouest. Ce bâtiment n'était pas couvert de tuiles. Sa configuration et sa fonction posent problème, Paul Eychart n'ayant pas retrouvé lors de sa fouille la moindre trace d'un mur oriental ni d'un mur méridional. Ayant par contre découvert un fragment de chapiteau (de style corinthien), il formula l'hypothèse d'une construction genre préau, avec une colonnade ouverte à l'orient, qui aurait pu servir à accueillir les pèlerins.

À environ 300 m en contre-bas du secteur du *fanum*, sur la plaine sud (ou plaine de la Reine), la « zone basse » du plateau des Côtes, Paul Eychart mit en évidence, de 1961 à 1964, la présence d'une dizaine de bâtiments gallo-romains. Il s'agissait d'un habitat organisé selon une trame urbaine, comme l'atteste quatre ruelles pavées et/ou empierrées (l'une reconnue sur une longueur de 70 m). Ce quartier de l'agglomération antique abritait vraisemblablement des ateliers artisanaux : traces de travail du fer et de tabletterie (cf. Chronique n° 82).

Le *fanum* / sanctuaire au sein d'une agglomération secondaire du Haut-Empire

Les recherches de Paul Eychart amenèrent celui-ci à estimer la superficie de l'agglomération gallo-romaine du plateau des Côtes à une quinzaine d'hectares. Bien que ses fouilles se soient seulement étendues sur environ 1400 m² (soit 0,14 ha), ce sont ses prospections dans les pierriers ainsi que dans les secteurs cultivés de la plaine sud (les terrains étant travaillés à l'époque de ses investigations) qui lui permirent d'arriver à cette estimation.

L'archéologue Pierre Vallat, dans la partie « Côtes de Clermont » de « L'atlas topographique d'*Augustonemetum*... », document de référence faisant aujourd'hui autorité, confirme l'estimation de Paul Eychart pour la superficie du site gallo-romain. Pour Pierre Vallat, il s'agissait d'une possible agglomération secondaire implantée sur une quinzaine d'hectares, occupée au Haut-Empire (27 av. J.-C. / 235 apr. J.-C.) et qui perdit peut-être au Bas-Empire sur la zone du *fanum*.

L'ingénieur-archéologue Bertrand Dousteysier, de l'Université Blaise Pascal, en fait – avec celles des thermes de Royat/Chamalières et du théâtre de Montaudou – une des trois agglomérations périurbaines d'*Augustonemetum* (« *La cité des Arvernes - I^{er}-II^e siècle apr. J.-C.* » - 2011 / cf. Chronique n° 84) ; cette agglomération, qu'il voit comme un possible quartier artisanal périurbain, ne pouvant qu'entretenir des liens très étroits avec la capitale des arvernes vu la faible distance les séparant.

Quelle divinité « habitait » le *fanum* ?

Nous ne le savons pas. Aucune donnée tangible en relation directe avec le *fanum* et sa *cella* ne peut être avancée (par exemple des éléments de statue, de sculpture, de nature épigraphique ou d'autres mobiliers découverts dans la fouille de ce bâtiment au sein d'une couche archéologique non perturbée).

Si l'Abbé Antoine Delarbre, en 1805, et Jean-Baptiste Bouillet, en 1846, ont fait allusion à un manuscrit de la bibliothèque des Carmes Réformés évoquant un temple dédié à Mars qui aurait existé sur la montagne des Côtes – après une première mention écrite d'un temple antique sur les Côtes, faite par Savaron, en 1607 – nous ne savons pas si les sources de ce manuscrit sont fiables, celui-ci n'ayant pas été retrouvé... Quoiqu'il en soit, aucun vestige découvert dans les fouilles archéologiques réalisées sur le plateau des Côtes ne peut se rapporter au dieu de la guerre des romains. En fait, seuls des fragments de sculpture en pierre d'arkose (grès quartzo-feldspathique), découverts dans le secteur du *fanum*, plus un camée découvert à quelques centaines de mètres, permettent d'émettre de fragiles hypothèses, tout en gardant bien à l'esprit que ces fragments peuvent provenir d'un autre monument religieux ou même d'une statue ou groupe statuaire profane.

Les éléments de drapés ne sont évidemment d'aucun secours car pouvant appartenir à un nombre important de divinités. En revanche, les dix fragments de sculpture représentant des animaux – trois jambes de cheval, quatre oursins, une oreille de lièvre, une patte de chien (?) et une autre patte à trois griffes (un animal fabuleux ?) – permettent d'avancer prudemment quelques noms de dieux ou de déesses.

Se basant notamment sur les « jambes de cheval », Paul Eychart avait timidement proposé deux divinités :

- ◆ **La déesse gauloise Epona** qui est généralement représentée assise en amazone sur un cheval. Elle est notamment conductrice vers l'au-delà, protectrice des chevaux, des champs, des pâtures...
- ◆ **Le « Cavalier à l'anguipède »** qui représente un cavalier, parfois identifié au dieu Jupiter, son cheval étant cabré sur un monstre. Selon les spécialistes, le rôle de cette divinité, bien représentée dans le Puy-de-Dôme, serait soit de protéger les cultures et les collectivités agraires (théorie de Simone Deyts), soit de signifier le triomphe de l'Empire et de l'armée romaine sur les populations barbares (théorie de William Van Andringa). Cependant, il n'apparaîtrait pas en Gaule avant le II^e siècle (apr. J.-C.) alors que le *fanum* a très vraisemblablement été construit à l'époque augustéenne.

Une centaine de fragments de sculpture, la quasi-totalité étant en pierre d'arkose, ont été découverts par Paul Eychart lors de ses fouilles et dégagements de pierriers dans le secteur du *fanum*, quelques-uns l'ayant été lors de l'intervention d'Isabelle Fauduet en 2003-2004.

Les plus remarquables et intéressants concernent une colonne ornée de feuilles imbriquées et spécialement son chapiteau qui était décoré de feuilles d'acanthe et d'oursins (quatre oursins furent mis au jour, un seul étant encore entier). Contrairement à Paul Eychart qui pensait qu'il y avait plusieurs colonnes – selon lui placées au niveau du mur C et supportant une galerie de type portique (voir plus haut) – Yves Connier, qui était chargé d'étudier la sculpture antique lors du PCR (Projet Collectif de Recherche) « *L'atlas topographique d'Augustonemetum*... » et qui a notamment examiné les fragments de sculpture provenant des Côtes, pense qu'il s'agissait plutôt d'un seul chapiteau et par conséquent d'une seule colonne.

Selon une spécialiste de la sculpture gallo-romaine telle Simone Deyts, ce type de chapiteau à protomés animaliers est extraordinaire et exceptionnel car il n'y en a pas d'autre exemple dans les trois Gaules !!! Il s'agit donc de la découverte mobilière archéologique la plus importante de Paul Eychart et la plus précieuse du site des Côtes.

Ces sculptures d'oursons ont amené Bernard Cléménçon à proposer **la déesse Artémis** (divinité grecque correspondant à la Diane romaine). En Grèce, Artémis est, en effet, souvent associée à l'ours, que ce soit dans les mythes ou le culte qui lui était rendu. Les prêtresses des temples consacrés à cette divinité étaient parfois nommés *arktoi* (signifiant « petites ourses », autrement dit « oursons » !). Au cours d'une importante cérémonie se déroulant chaque année à Brauron, en Attique orientale (région d'Athènes), des petites filles jouaient à l'ours (plus précisément à l'ourson, compte-tenu de leur âge : entre cinq et dix ans) ; on suppose que c'était en expiation du meurtre légendaire d'un ours appartenant à Artémis.

Mais comment une déesse grecque, même adaptée à la mentalité et aux croyances des autochtones, aurait-elle pénétré en Gaule ? Il ne faut pas oublier que les gaulois ont eu très tôt des relations économiques avec les grecs. Et qui dit échanges commerciaux dit également influences culturelles et religieuses, notamment depuis la fondation de *Massalia* (Marseille) par les phocéens au VI^e siècle av. J.-C. ; puis la création par ces derniers de plusieurs comptoirs sur le littoral méditerranéen de la Gaule les siècles suivants. Les massaliotes ne se sont d'ailleurs pas contentés des relations avec les « gaulois du sud » mais ont également cherché à avoir des contacts avec les peuples du nord – comme nous le prouve notamment le périple (ou les périple) de Pythéas (vers 340-300 av. J.-C.) – afin d'établir des voies commerciales pour l'importation de l'ambre et de l'étain. La pénétration précoce des marchands grecs en Gaule et leur création de routes commerciales sont d'ailleurs répercutées dans des légendes comme celle d'Héraclès fondant Alésia (rapportée par Diodore de Sicile au I^{er} siècle av. J.-C.).

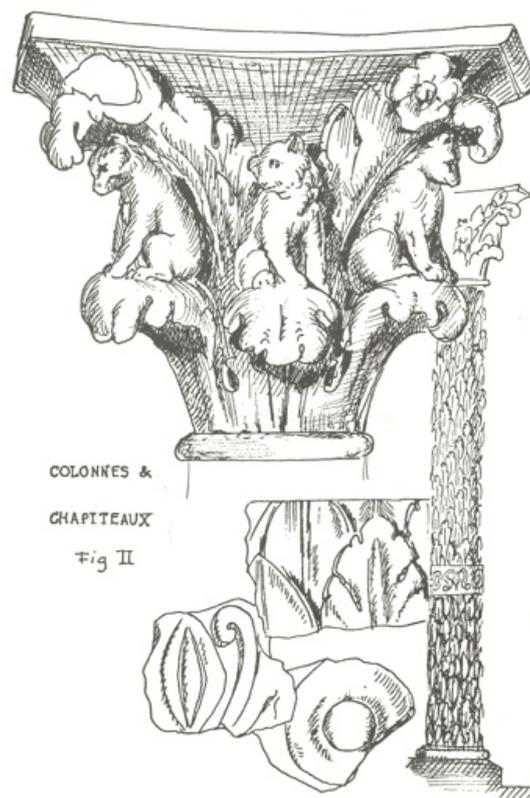
Des auteurs grecs antiques, aux IV^e et III^e siècles avant notre ère (avant la mise à sac du sanctuaire de Delphes par les armées « galates » de Brennus en 279 av. J.-C.), nous parlent ainsi du « philhellénisme » des celtes/gaulois. Il convient également de prendre en compte le recrutement de celtes/gaulois comme mercenaires dans les armées grecques (essentiellement aux III^e et début du II^e siècle av. J.-C.).

Dans les Gaules, nous n'avons connaissance d'aucun sanctuaire ni d'aucune représentation réunissant Diane/Artémis et l'ours. Nous savons cependant par l'inscription d'une stèle mortuaire retrouvée à Zürich que des *ursarii* (du latin *ursus* « ours ») – vraisemblablement des chasseurs chargés de capturer des ours pour les « jeux du cirque » – étaient placés sous la protection de Diane (et du dieu Silvanus).

Au sein de la Cité arverne, si aucune donnée ne permet d'associer la déesse à un ours, on sait néanmoins, grâce à une inscription figurant sur un anneau votif découvert à Vichy (*AQVIS CALIDIS* dans l'antiquité), qu'un culte lui était rendu. Une statuette de Diane a également été mise au jour dans le sanctuaire domestique d'une *domus* d'*Augustonemetum*.

Sur le plateau des Côtes de Clermont, deux autres découvertes de Paul Eychart permettent de renforcer l'hypothèse de Diane/Artémis :

- ◆ Un fragment de sculpture en arkose représentant une oreille de lièvre pourrait se rapporter à la déesse. De nombreuses données littéraires antiques, légendaires, mythologiques ainsi que des représentations figurées (statues, peintures sur céramique, intailles dans les pierres fines de bijoux...) associent en effet notre divinité au léporidé. Nous ne citerons qu'un seul exemple mais il s'agit à notre avis du plus probant puisque réunissant Artémis (elliptiquement), le lièvre et... l'ourson ! Il se trouve au musée de Brauron où une statue en pierre du IV^e siècle av. J.-C. représente une *arktoi* (« petite ourse » ou « ourson », une fillette au service d'Artémis – voir ci-dessus) portant un lièvre dans les plis de sa robe !



Reconstitution hypothétique d'un chapiteau et d'une colonne par P. Eychart



- ◆ Un camée antique qui représente la déesse Diane vu de profil (ce bijou est constitué d'un bouton en pâte d'émail blanc serti dans une bague de bronze). Selon les recherches faites par Paul Eychart, cet objet daterait de la fin du I^{er} siècle av. J.-C., son décor étant semblable à un denier de L. Hanius et F. Fabius émis par Rome en Espagne en 54 avant notre ère, et s'apparenterait à la tête de Diane figurant sur certains deniers de *Massalia*. Néanmoins, compte-tenu de l'endroit de sa découverte (environ 400 m à l'est du *fanum*), la prudence s'impose : on ne peut mettre directement en relation le camée et le sanctuaire gallo-romain.

Camée antique représentant la déesse Diane/Artémis Photographie P. Eychart, avant 1957

typiquement votifs provenant des officines de l'Allier, au cours de ses fouilles sur le sanctuaire). Concernant le lièvre, prenons comme exemples deux stèles en pierre associant le léporidé à une déesse-mère : celle découverte sur le site du temple des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) sur laquelle est représentée une déesse-mère, entouré des dieux gaulois Esus et Cernunos, ainsi qu'une frise d'animaux dont le lièvre ; celle représentant l'offrande d'un lièvre à une déesse-mère (visible au musée de Saverne en Alsace).

Pour ce qui est du plantigrade, la seule représentation connue d'une divinité gallo-romaine associée à un ours n'est pas celui d'une déesse chasserresse et de la nature sauvage, telle Diane, mais bien d'une déesse de l'abondance (appartenant selon Simone Deyts à la catégorie des déesses-mères). Il s'agit d'un petit groupe statuaire en bronze (longueur = 19 cm) datant du II^e siècle apr. J.-C. et découvert à Muri (Suisse, région de Berne). Il représente une ourse regardant une déesse assise, cette dernière tenant dans ses bras un plat chargé de fruits. Une inscription figurant sur le socle – DEAE ARTIONI (...) – nous apprend le nom de la déesse : « *À la déesse Artio (...)* » c'est-à-dire... « *À la déesse Ourse* » !

C'est pourquoi la divinité du *fanum*, ou du moins une des divinités présentes sur le sanctuaire, pourrait tout simplement être un « **dieu ours** » ou une « **déesse ourse** ». De nombreuses localités françaises portent en effet un nom dérivant d'*Arto*, signifiant ours dans la langue gauloise, et, surtout, des « divinités ours » sont connues par plusieurs inscriptions antiques. Toutefois, ces « divinités ours » ne sont pas forcément des déesses-mères. Dans certains cas, il s'agit indéniablement de divinités masculines (par exemple un MERCURIO ARTAIO, un « Mercure Ours », à Beaucroissant en Isère).

Quoi qu'il en soit, seules la reprise des fouilles archéologiques et l'évacuation des pierriers (dans lesquels furent découverts la majorité des éléments de sculptures) pourraient éventuellement permettre d'arriver à une solution.

2 - Les travaux d'entretien du *fanum* (avec Jean-Claude Gras)

Le *fanum* du plateau des Côtes de Clermont est sis sur la parcelle cadastrée C1190 de la commune de Blanzat. L'ASCOT, en tant que propriétaire de la parcelle (depuis 2001) et par conséquent du monument, a pu envisager des travaux d'entretien destinés à remettre en état les vestiges de ce temple gallo-romain.

Depuis sa découverte il y a cinquante-sept ans (en 1957-58), ses vestiges, à l'air libre, s'étaient en effet dégradés malgré les rejointoiements et le scellement au mortier de ciment de la partie supérieure des trois murs de la *cella*, réalisés peu de temps après leur dégagement sous les directives de Paul Eychart. On pouvait notamment constater, malgré les interventions fréquentes de l'ASCOT, l'envahissement de petits végétaux enracinés profondément dans le mortier des joints qui se désagrégeaient, ainsi que des parties instables, en particulier du mur nord (vers l'angle N/O de la *cella*).

Il nous est donc apparu que, sans travaux d'entretien à court terme, ces vestiges seraient condamnés à la ruine. Le conseil d'administration de l'ASCOT a donc décidé, début 2013, de faire réaliser les travaux d'entretien indispensables à la conservation des vestiges du *fanum*.

Pour pouvoir réaliser les travaux, l'ASCOT s'est informée auprès des services locaux du Ministère de la Culture et de la Communication, en l'occurrence la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne, afin

de connaître les procédures à suivre. De notre demande officielle à la fin des travaux d'entretien du *fanum*, en voici les différentes étapes :

- ◆ **22 avril 2013** : Courrier à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme (STAP 63) : information sur le projet de l'ASCOT et demande d'un rendez-vous.
- ◆ **18 juin 2013** : Réunion sur le site avec M. Jérôme Auger (ABF), chef du STAP 63, sa collaboratrice M^{me} Amélie Portalier, M. Yves Connier, artisan-entrepreneur choisi par l'ASCOT pour réaliser les travaux, et Jean-Claude Gras, représentant l'ASCOT.
- ◆ **Juillet-août 2013** : M. Connier procède à une étude détaillée des murs de la *cella* et de la galerie (relevé pierre à pierre précisant les rejointoiements au mortier de ciment (mortier de Paul Eychart) et ceux paraissant d'origine (mortier de chaux antique).
- ◆ **18 août 2013** : Établissement du devis par M. Connier : 9424 € TTC.
- ◆ **29 août 2013** : Dossier de demande de subvention établi par l'ASCOT à partir de l'étude et du devis de M. Connier. En effet, le *fanum* étant inscrit au titre des monuments historiques, l'ASCOT peut prétendre à une subvention de 20 % du montant TTC des travaux. Le dossier est déposé à la DRAC en deux exemplaires : un pour le STAP 63, l'autre pour la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).
- ◆ **14 mars 2014** : Arrêté préfectoral portant attribution de subvention : 1885 € soit 20 % du montant TTC des travaux d'entretien. Cet arrêté vaut autorisation de travaux.
- ◆ **2 avril 2014** : Courrier de commande de travaux à M. Connier, faisant référence à l'arrêté de subvention valant autorisation de travaux.
- ◆ **Juin 2014** : Dans « *La Chronique de l'Oppidum* » n° 93 (journal d'information trimestriel de l'ASCOT) et sur son site internet, l'ASCOT lance une souscription auprès de ses adhérents et de ses sympathisants afin de financer une partie des 7539 € à sa charge. La souscription courra jusqu'au 31 décembre 2014, son bilan pouvant être considéré comme assez positif pour la somme réunie (grâce à quelques généreux donateurs) : 2979 € soit 31,61 % du montant total des travaux et surtout 39,51 % du montant à la charge de l'ASCOT ; mais relativement peu important pour le nombre de donateurs (trente-huit).
- ◆ **13 juin 2014** : Envoi, par l'ASCOT, au STAP 63 et au CRMH de l'attestation de début des travaux d'entretien (12 juin 2014) exécutés par M. Connier.
- ◆ **Du 12 juin au 20 octobre 2014** : Réalisation des travaux d'entretien des trois murs de la *cella* et de celui de la galerie (les travaux ne se déroulant pas en continu, M. Connier répondant simultanément à d'autres commandes) : purges, joints, cristallisation (consolidation en l'état en re-scellant les pierres). En voici les différentes phases (cf. Chronique n° 95 p. 2-3 : www.ergovie.fr/htmfr/documents/N95.pdf) :
 - ➔ Désinfection biologique à l'aide d'un biocide agréé avec bâchage prolongé des murs (plusieurs semaines) afin de détruire la végétation, ainsi qu'un nettoyage pour purger les mortiers antiques dégradés.
 - ➔ Terrassement à la base de tous les murs afin de purger les joints en profondeur.
 - ➔ Purge de la partie supérieure des murs rejointoyés au mortier de ciment.
 - ➔ Rejointoiement réalisé avec un mortier constitué de chaux aérienne en pâte, d'un mélange de sable de rivière et de sable de pouzzolane noire assez grenue (absence de fines), avec la cristallisation des parties déstabilisées. Certaines sections des murs sont bâchées deux ou trois jours après le rejointoiement selon le temps. Il y a en effet nécessité de bâchage en cas de chaleur (pour éviter une dessiccation trop rapide) ou en cas de pluie (pour éviter un rinçage des parties maçonnées).

Le mortier proposé par M. Connier à M. Auger (ABF) comportait plusieurs plaquettes avec différents dosages permettant de se rapprocher de l'aspect et de la teinte des mortiers antiques. Le mortier choisi est un mélange (voir ci-dessus) étudié pour se rapprocher du mortier antique. L'analyse chimique de la composition du mortier d'origine n'a pu être faite, l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) ne la prenant en charge que pour les monuments lui appartenant.
- ◆ **22 octobre 2014** : Envoi, par l'ASCOT, au STAP 63 et au CRMH de l'attestation de fin des travaux d'entretien (20 octobre 2014) exécutés par M. Connier.
- ◆ **5 novembre 2014** : Visite de fin de chantier avec M^{me} Portalier, représentant M. Auger (ABF), pour constater le bon achèvement des travaux.

- ◆ **Avril-fin juillet 2015** : Reprises partielles par M. Connier (voir ci-dessous).

Pendant la période hivernale, des dégradations d'une partie des rejointoiments sont apparues – essentiellement sur la partie supérieure des murs – et ont nécessité une nouvelle intervention de M. Connier. En effet, les mortiers fabriqués avec de la chaux aérienne ont une prise très lente (de l'ordre de un centimètre par an) et peuvent être rendus pulvérulents par les gelées pour ceux mis en oeuvre à partir de fin août.

Lorsque des joints sont à reprendre, ils doivent l'être avec un mortier différent. Le nouveau mortier, de type bâtard, comportait cette fois-ci une proportion de ciment blanc en plus de la chaux aérienne afin que le mortier puisse faire sa prise plus rapidement, tout en gardant le même aspect que celui employé l'année précédente (notamment la couleur tirant vers le blanc).

3 - Acteurs des découvertes et remise en état des vestiges du fanum

Paul EYCHART

Paul Eychart est né le 9 janvier 1915 à Ségura, petit village des Pyrénées ariégeoises, au sein de sa famille paternelle. Bien qu'issu d'une famille modeste (son père étant cheminot), il découvrit néanmoins sa vocation artistique : son talent lui fit intégrer l'École Nationale des Beaux-Arts à Paris. Primé au salon des artistes français, il se destinait naturellement à une carrière d'artiste-peintre professionnel. La guerre interrompit son ascension. Prisonnier dans un camp allemand, en Pologne, il s'en évada, se réfugia dans la famille de sa femme en Auvergne (Cantal) puis entra dans la Résistance.

Ce sont les circonstances de la guerre qui le firent devenir clermontois, ce qui l'amena quelques années plus tard (à partir de 1952) à s'intéresser aux Côtes de Clermont et à son patrimoine archéologique. Tout en exerçant son métier de professeur de dessin aux lycées Blaise Pascal, Amédée Gasquet et à l'École des Beaux-Arts de Clermont-Fd, Paul Eychart fit porter ses recherches archéologiques et historiques dans deux directions complémentaires : d'une part, étudier scientifiquement l'intuition de Maurice Busset qui, le premier, plaça Gergovie sur le plateau des Côtes. D'autre part, tenter d'expliquer les origines lointaines de Clermont par les peuplements préhistoriques et protohistoriques du bassin clermontois et spécialement du site des Côtes : tel était le sujet de sa thèse de doctorat, soutenue en 1967 à l'École Pratique des Hautes Études en Sorbonne, thèse que l'on peut retrouver dans son ouvrage majeur « *Préhistoire et origines de Clermont* ».

Paul Eychart était donc un véritable archéologue, et non un simple érudit local, comme l'atteste sa thèse de doctorat ainsi que la confiance que lui accordèrent les responsables successifs de la circonscription archéologique pour effectuer des fouilles de sauvetage comme, par exemple, rue Delarbre (Lycée Jeanne d'Arc) en 1963 et lors des travaux de terrassement et de construction du collège de Trémonteix en 1983-84 (ses dernières « fouilles » archéologiques).

Il fut intellectuellement actif jusqu'à son décès survenu le 14 juin 2005. En effet, son dernier ouvrage sur la problématique de Gergovie et ses recherches archéologiques sortit en novembre 2003. Quant à son dernier texte, une autobiographie mêlant réflexions et souvenirs, de son enfance à l'année 1941, il fut édité par ses enfants à titre posthume sous le titre « *De Valmy à Jaude un sans-culotte* » (2006).

L'association de sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT)

L'ASCOT a été officiellement créée le 9 juillet 1990 (déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme), avec le soutien de Paul Eychart, afin de lutter contre l'exploitation de la carrière dite de Durtol (située sur les communes de Durtol et de Nohanent), dont l'extension détruisait alors progressivement et inexorablement le plateau des Côtes de Clermont. Après moult rebondissements, actions juridiques et un travail considérable de ses membres, la victoire – autrement dit l'arrêt de la carrière en janvier 2004 – fut finalement obtenue par l'ASCOT et les autres défenseurs du site (spécialement la FNASSEM).

Parmi les autres résultats tangibles obtenus par l'ASCOT, il faut signaler la réhabilitation du sentier partant de la rue Valentin Vigneron (près du boulevard Panoramique) et permettant d'accéder sur le plateau des Côtes, sa participation à la mise en place du réseau de promenade de Clermont communauté sur le site des Côtes, l'entretien du secteur archéologique (depuis quelques années en liaison avec les chantiers d'insertion de Clermont communauté encadrés par l'association « études ET chantiers »), la stèle en hommage à Paul Eychart, la table paysagère et, en dernier lieu, ce qui constitue sa réalisation la plus importante en terme de valorisation du patrimoine, la remise en état des vestiges du temple gallo-romain ou *fanum* des Côtes. Il convient également de souligner la participation de l'ASCOT à la sauvegarde de l'exceptionnel sanctuaire de Trémonteix par ses actions

d'information, de sensibilisation du public (conférences de l'archéologue Kristell Chuniaud) et surtout de médiatisation.

Les buts de l'ASCOT sont « *la protection, la préservation, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'étude du site des Côtes de Clermont dans son intégralité – plus particulièrement du plateau des Côtes de Clermont et du puy de Chanturgue – tant dans ses dimensions archéologique et historique qu'environnementale, écologique, géologique et vernaculaire.* » (extrait des statuts de l'ASCOT, article 2).

Actuellement, l'ASCOT soutient le projet d'ENS (Espace Naturel Sensible) de la Ville de Clermont-Fd sur le site des Côtes et agit pour la création de chemins publics sur le sommet de Chanturgue (création d'emplacements réservés dans le PLU de Clermont-Fd). Ses plus grands souhaits sont l'aménagement de l'ancienne carrière et la programmation de recherches archéologiques d'importance sur le plateau des Côtes et le puy de Chanturgue.

Yves CONNIER

Yves Connier est un sculpteur, artisan et artiste, spécialisé dans la taille des pierres de la région (lave de Volvic, basalte, granit) et la maçonnerie en pierre. Il oeuvre notamment pour la restauration de monuments historiques (cathédrale de Clermont, abbaye de Menat, etc.). Il a également co-dirigé un ouvrage consacré à la pierre de Volvic et participé, en raison des ses connaissances archéologiques et de ses compétences en matière de sculpture, au PCR (Projet Collectif de Recherche) « *L'atlas topographique d'Augustonemetum...* » pour lequel il était chargé de l'étude technologique du lapidaire antique.

Avant d'être choisi par l'ASCOT pour réaliser les travaux d'entretien du *fanum*, Yves Connier avait déjà travaillé pour celle-ci à deux reprises, réalisant la stèle en hommage à Paul Eychart en 2006 puis la table paysagère en 2007 (les parties en lave émaillée étant l'oeuvre de Madeleine Jaffeux).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La **DRAC Auvergne** regroupe les services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'encore existante région Auvergne.

- ◆ Une des trois grandes missions des **Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)** est d'assurer la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments historiques. À ce titre, ils conseillent et orientent les propriétaires de monuments historiques et agissent en lien avec la **Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)**, participent à l'instruction des autorisations de travaux sur les monuments protégés. Tel fut le cas pour les travaux d'entretien du *fanum* – monument appartenant à l'ASCOT et inscrit au titre des monuments historiques – dont le dossier fut instruit par **M. Jérôme Auger, Architecte des Bâtiments de France (ABF)** et chef du STAP du Puy-de-Dôme, secondé par M^{me} Amélie Portalier.
- ◆ **Le CRMH**, en lien avec l'ABF, dans le cadre d'édifices protégés au titre des monuments historiques, veille à ce que les travaux de restauration et d'entretien respectent l'authenticité du monument ; il instruit les demandes de subvention.
- ◆ **Le Service régional de l'archéologie (SRA)** a aussi son avis à donner si le monument est signalé sur la Carte archéologique nationale (inventaire dans Patriarche). Tel fut le cas pour le *fanum* des Côtes.

Les souscripteurs du *fanum*

L'ASCOT remercie d'une manière générale tous ses membres qui, par leurs cotisations régulières, lui ont permis d'avoir une trésorerie suffisante pour lancer les travaux du *fanum* et en financer la plus grosse partie sur ses économies (4560 € soit 48,39 % du montant total des travaux et 60,49 % du montant à la charge de l'ASCOT).

L'ASCOT remercie spécialement les trente-huit souscripteurs qui lui ont permis de recueillir pratiquement 3000 € (exactement 2979 €) soit 39,51 % du montant à sa charge.

Un Grand Merci aux souscripteurs : Michel AGUAY, Jean-Louis AMBLARD, Yves ANGLARET, Pascal BERRIER, André BLANC, Maurice BRIVET, Arlette CHATENDEAU, Claude CHAUDIERE, Paule COMBE, Pierre COUFLEAU, Marguerite DECHARRIERE, Jean DEPLAGNE, Jean-Claude DUCROUX, Marie-Jeanne ETTORI, Roland FOURNIER, Marie-Claude FRYSZMAN-CHANDY, Jean-Claude GRAS, Philippe GRAS, Gérard GUILLOINEAU, Maurice JAFFEUX, Christiane JALICON, Bernard LEFEVRE, Louis Marie LEONCE, Pierre LESCHER, William MAZZEY, Charles MOREAU, Pierre PEROL, Jean-Claude PERON, Jacques POURREYRON, Jean POUZZADOUX, André ROCHE, Laurent RODDIER, Michel SAURET, Corinne SERPIN, Christian SIGNORET, André THIEBAUX, Hélène VAISSAIRE, Dominique et Nicolas VELLE.

Colloque du Conseil de développement du Grand Clermont

Suite à notre première participation au colloque du 28 septembre 2013 (voir Chronique N° 91 p. 7), l'ASCOT a été invitée à participer au colloque du Conseil de développement du Grand Clermont du 4 juillet 2015. Elle était représentée par Jean-Claude GRAS et Jean-Louis AMBLARD.

Ce colloque était l'occasion pour les rapporteurs des différents groupes de travail de faire le point sur leurs analyses, propositions, les projets déjà présentés dans les sessions ultérieures tout en tenant compte du nouvel ensemble régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour nous, ASCOT, nos problématiques concernaient différentes commissions dont vous pouvez lire les conclusions sur le lien suivant :

<http://www.legrandclermont.com/sites/default/files/files/Actes%20Assises%20du%20CDD%204%20juillet%202015.pdf>

Et plus particulièrement celles sur :

- La santé, une ambition nouvelle (page 21).
- La vitalité au cœur du décor (page 26).
- Vers un nouvel art de vivre la culture (page 30).
- Le Grand Clermont touristique (page 34).
- Un territoire de nature singulière (page 38).

Pour le Conseil de développement du Grand Clermont, les **Côtes de Clermont constituent l'écrin vert de l'espace urbain clermontois** et font partie au même titre que les coteaux, la plaine de Limagne, le Val d'Allier, les fonds de vallée, les plateaux de la faille de Limagne et la Limagne des buttes de ce **territoire de nature singulière**.

Les problématiques liées à ces territoires périurbains étaient illustrées par le cas du site des Côtes de Clermont à partir du travail des étudiants d'AgroParisTech (voir Chronique N° 93 p. 2-3 et carte page suivante).

Une réflexion sur les outils de maîtrise du territoire et de sa mise en valeur doit être menée afin de proposer des pistes de propositions d'aménagement de l'espace et des pistes d'actions qui nécessitent des **politiques publiques coordonnées**.

Il est proposé au Grand Clermont, dans cette optique, de commencer ce travail par des **territoires emblématiques comme les Côtes de Clermont**, la plaine agricole de Limagne et le Val d'Allier...

L'ASCOT veillera à ce que **ces orientations ne restent pas qu'au stade des bonnes intentions** et exigera beaucoup plus de volontés de nos élus qui ont déjà bien du mal à construire un véritable projet pour le site des Côtes au sein de Clermont communauté !

On est très loin des « politiques publiques coordonnées » quand on se souvient du projet de parc photovoltaïque de l'ancienne municipalité de Nohanent à partir d'une initiative privée (voir Chroniques : N° 77 p. 9-11 / N° 79 p. 6 / N° 81 p. 2-3 / N° 82 p. 2 / N° 85 p. 4-5 / N° 86 p. 12), mais également quand on voit l'impuissance de ces mêmes élus à faire respecter les arrêtés « Zéro moteur, total nature ! », à mettre fin aux dépôts sauvages, aux désordres divers et aux fréquentations douteuses faisant fuir un public familial ! (Lire à ce sujet les pages 6 à 8 du rapport moral de l'ASCOT pour l'année 2014 : www.gergovie.fr/htmfr/actus.html).

La santé, la vitalité

C'est d'ailleurs ce que nous avons fait remarquer en intervenant lors de ce colloque pour signaler que **le site des Côtes**, avec son réseau de promenade de 42 km de sentiers balisés et ses 14 entrées, était pourtant un **formidable terrain d'exercice et de découverte** pour la pratique de la randonnée pédestre et du VTT, **facilement accessible** par tous les habitants de l'agglomération clermontoise aussi bien en voiture qu'en bus T2c et même par le TER. De quoi satisfaire les préconisations des rapporteurs des commissions sur la santé et le sport qui déplorent le manque d'activités physiques ou sportives de nos concitoyens et proposent par exemple de rendre plus accessibles les lieux de pratique par des liaisons ville-nature.

Le site des Côtes, en plein cœur de l'agglomération, est un magnifique cas d'école tant par sa situation géographique que par ses richesses patrimoniales qui lui confèrent une certaine attractivité. Attractivité qui semble méconnue par certains acteurs de la culture et du tourisme et qui devrait intéresser les rapporteurs des commissions « culture » et « tourisme » !

La culture, l'archéologie

En ce qui concerne la culture, sont proposés deux outils complémentaires : les « *fabriques de proximité* », ..., et le « *nuage culturel* ». Que signifient ces termes abscons ?

Le premier outil vise à construire *un cycle de rendez-vous et de chantiers annuels inspirés de la géographie du Grand Clermont* avec par exemple la création et la valorisation d'une production artistique événementielle inédite.

Le second vise à créer *un réseau social culturel numérique*.

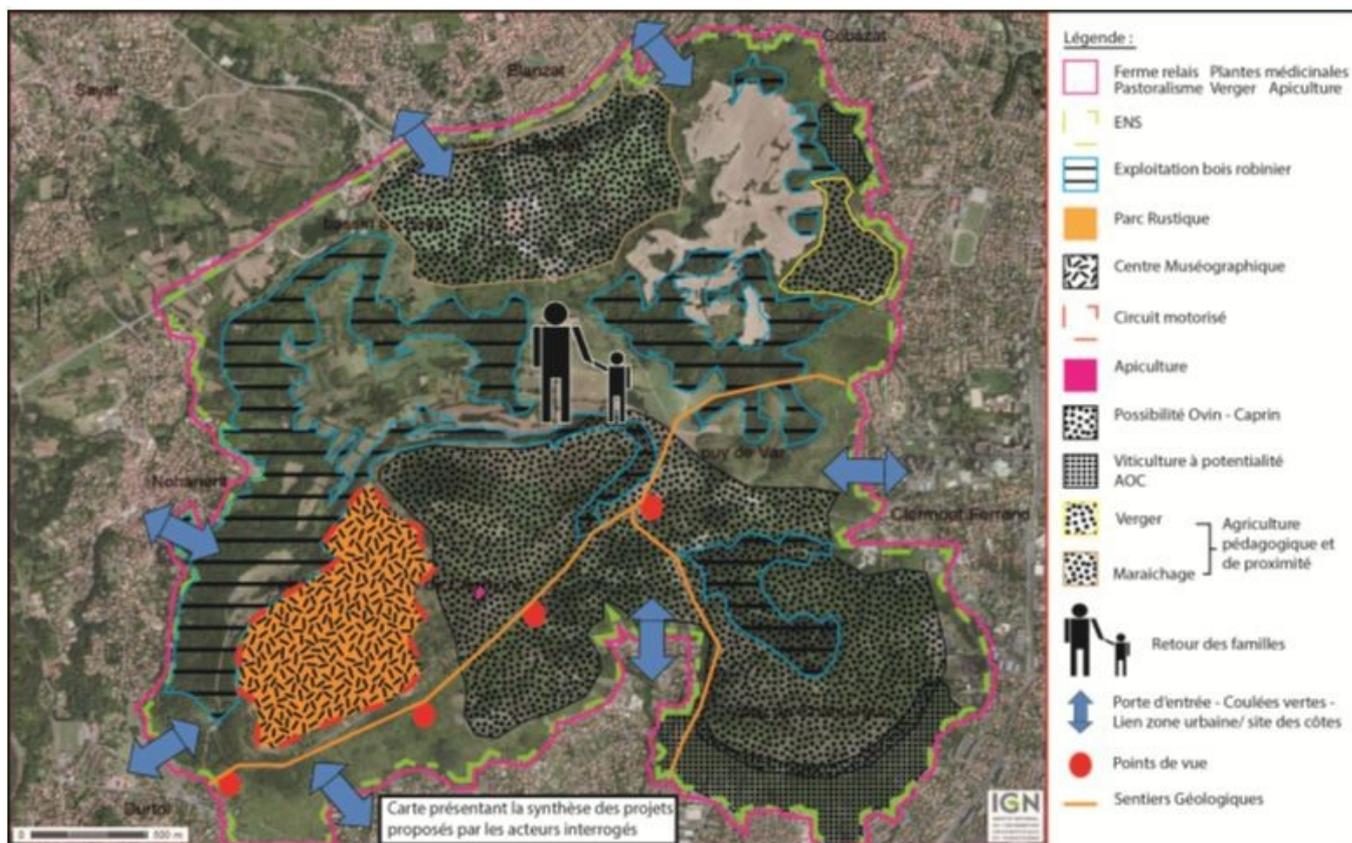
L'ASCOT se tiendra évidemment au courant de ces propositions mais sera surtout très attentive à l'élaboration du nouveau schéma de développement culturel de Clermont communauté. Ce dernier tiendra sûrement compte des résultats des États Généraux de la culture de la ville de Clermont-Ferrand qui se déroulent actuellement (de juin à novembre).

En effet, dans le précédent schéma, pour le pôle identitaire « Archéologie et environnement », était envisagée la création d'un **centre muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement**.

Nous avons d'ailleurs proposé la **carrière de Durtol comme lieu d'implantation** de ce centre muséographique afin de concrétiser les orientations du SCoT du Grand Clermont préconisant la complémentarité entre les divers sites archéologiques (dont celui des Côtes de Clermont) et retenant le carreau de l'ancienne carrière comme « pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » ! (Voir Chronique N° 90 p. 2-6 / Notre intervention lors du colloque du 28/09/2013 dans Chronique N° 91 p. 7).

L'ASCOT fera tout pour que le patrimoine archéologique du site des Côtes ne soit pas ignoré, comme nous l'avons malheureusement constaté lors de l'exposition « Tumulte gaulois » du musée Bargoin (voir Chronique N° 94 p. 1-7).

Il est clair que la problématique historique de Gergovie y est sûrement pour quelque chose même si nous sommes loin de réduire la valeur archéologique du site des Côtes à la seule bataille de Gergovie !



Le tourisme archéologique

Cela nous amène forcément à nous intéresser aux préconisations de la commission « tourisme » du Conseil de développement du Grand Clermont. **Et là, une fois de plus, il y a de quoi être inquiet pour la prise en compte du site des Côtes de Clermont afin d'assurer la complémentarité préconisée dans le SCoT** (voir plus haut).

En effet, la valorisation du site de Gergovie-Merdogne, un des trois chantiers prioritaires retenus, ne tient absolument pas compte des préconisations du SCoT du Grand Clermont puisque la complémentarité semble ne concerner que les sites de Corent, Gergovie-Merdogne et Gondole !

Il est vrai que la problématique (car il y a problématique) de Gergovie est loin d'être résolue et c'est d'ailleurs pour cela que les fouilles actuelles sur Gergovie-Merdogne sont toujours à la recherche d'une ville gauloise !

Ville gauloise mise en évidence de façon éclatante sur le site voisin de Corent...

Pour l'ASCOT, **Gergovie reste à comprendre dans le cadre beaucoup plus large du bassin clermontois tout comme les relations encore énigmatiques entre les divers centres d'occupation de cette partie de la Limagne.**

Le cruel constat d'une fréquentation très faible (environ 13000 entrées payantes/an) de la Maison de Gergovie conduit le Conseil de développement du Grand Clermont à être beaucoup plus ambitieux que Gergovie-Val d'Allier (et sa nouvelle Maison de Gergovie à cinq millions d'euros) pour que le site de Gergovie soit plus attractif!

On en est même à proposer la réalisation d'un funiculaire qui permettrait, de la Grande Halle, située à l'emplacement de l'ancien lac de Sarlièves, d'accéder au plateau !! Et en lisant les premières propositions de juin 2014 de ce même Conseil de développement, on comprend que c'est bien sur ce même lieu que pourrait se trouver le Centre muséographique de Clermont communauté !

Il est évident que l'ASCOT sera très attentive aux différents positionnements des élus clermontois et communautaires par rapport aux décisions qu'ils auront à prendre et **exigera le respect des orientations du SCoT** votées par tous c'est-à-dire :

- une **complémentarité** effective entre tous les sites archéologiques : en clair la prise en compte du **site des Côtes de Clermont en tant que site archéologique**,
- un **aménagement sur l'emplacement de la carrière** reprenant le choix de parc rustique de Clermont communauté et les préconisations du SCoT pour concrétiser le « **pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer** ».

La controverse de Gergovie : un atout touristique !

En fait, le principal problème pour Gergovie-Merdogne est qu'il faudrait bien qu'il y ait quelque chose d'archéologiquement concret à voir et qu'on ne se contente pas de virtuel !

Si pour Corent, les restitutions paysagères ou 3D de la ville gauloise sont attestées par les fouilles, il n'en sera pas de même pour Gergovie-Merdogne où les fouilles anciennes et récentes n'ont mis en évidence aucune ville gauloise mais une occupation un peu plus tardive, c'est-à-dire gallo-romaine !

Se pose alors la question de ce qu'était vraiment Gergovie et c'est ce qui peut intéresser, passionner les visiteurs avides de mystères et **nous n'avons pas peur d'écrire que la controverse peut incontestablement être un atout touristique.**

Pour preuve, il ne se passe pas une conférence, une visite sur l'un ou l'autre site sans que ne soit abordée cette question ainsi que celle du lieu de la bataille de Gergovie.

Pour preuve également les nombreuses demandes de groupes intéressés par cette problématique comme celui (Castrum vetus) venu de Chateauneuf-les-Martignes passer quelques jours pour faire du tourisme archéologique en visitant les sites de Corent, de Gergovie-Merdogne, du Puy de Dôme et des Côtes de Clermont... (voir Chronique N° 93 p. 6).

La controverse et non la polémique stérile **peut être un atout touristique** et c'est dans ce sens que l'ASCOT continuera d'alimenter une saine discussion qui ne peut ignorer ce fait de l'histoire qui a nourri de nombreux échanges depuis Simeoni et Napoléon III.

Il est vraiment dommage que ne soit pas pris en compte cet aspect de la problématique qui permettrait à moindre coût de **dynamiser un tourisme archéologique « de curiosité » plutôt qu'un tourisme « commercial de masse »** sans avoir à imaginer des aménagements extravagants tel un funiculaire pour accéder au plateau !

Hommage à Paul Eychart le samedi 13 juin

Cet hommage, simple, s'est parfaitement déroulé avec une météo bien plus clémente que lors de l'inauguration de la stèle le 24 juin 2006 (cf. Chronique n° 62 p. 2-4).

Merci à Philippe Gras qui avait préparé un discours rappelant à tous combien Paul Eychart était un homme d'engagement et de conviction qui a toujours eu la préoccupation de transmettre le fruit de son travail (voir discours sur www.gergovie.fr/htmfr/actus.html). Merci également à tous ceux qui ont bien connu Paul et ont apporté leurs témoignages. À noter la présence de la famille de Paul, représentée par sa fille Marianne qui a remercié, en son nom et celui de son frère François, l'ASCOT pour cette initiative. Étaient présents le mari de Marianne mais également son fils et ses deux petits-enfants. Les arrières petits-enfants de Paul, Esther et Maxence, ont déposé une très belle composition florale avec l'aide de Christiane Jalicon et d'Hélène Vaissaire, membres du conseil d'administration de l'ASCOT (un article est paru le 23 juin dans La Montagne, édition « Clermont Métropole »).

Émotion

Monsieur René Michel, qui faisait partie de l'équipe de Paul Eychart lors des fouilles du camp romain de Chanturgue au début des années 70, nous a envoyé un courriel dans lequel il exprime son émotion à la lecture de la Chronique précédente. Notre évocation de Paul Eychart a manifestement ravivé en lui de très bons souvenirs :

« C'est avec une grande émotion que je viens de lire le numéro spécial consacré à notre grand et inoubliable Paul Eychart ! Je me souviens de ces instants incomparables que nous avons partagés lors de fouilles sur le camp de César et particulièrement le jour où nous avons "découvert" la tablette dédiée aux dieux Lares ou cet autre où nous avons dégagé le "bain de César", la baquette ("la tente du chef") puis le podium d'où il haranguait les légions avant l'assaut. Il y a eu aussi le titulus, le castellum puis le double et sinueux rempart. Que de forts moments ! Toutes ces pierres oubliées depuis des siècles revivaient grâce à Paul. Avec Maurice Jaffeux et André Thiebaut (cf. leur témoignage dans la Chronique n° 92, p. 2-4) nous participions en direct à l'assaut, au retournement stratégique des Éduens, avec bien sûr la démonstration de la supercherie "Merdognienne".

Merci à l'ASCOT de faire revivre et connaître ce très grand Monsieur, grand par sa prestance, son regard et son art à vous faire partager son immense savoir. ».

Paul Eychart et le musée Bargoin

Le lundi 27 juillet, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras ont obtenu un rendez-vous avec M^{me} Christine Bouilloc, directrice du Musée Bargoin, afin de savoir précisément les conditions de dépôt et de préservation du matériel provenant des Côtes de Clermont et des autres sites fouillés par Paul Eychart. Nous lui avons également demandé si le mobilier archéologique des Côtes serait exposé dans les futures collections permanentes.

M^{me} Bouilloc ne connaît pas les conditions précises de la donation de Paul Eychart et s'est engagée à les rechercher. Elle dit être intéressée par l'archéologie du site des Côtes de Clermont en dehors de toute polémique sur la localisation de Gergovie. Elle juge en effet important le travail qui a été fait par Paul en tant qu'archéologue, que ce soit sur le site des Côtes ou ailleurs ; le site des Côtes devant avoir sa place dans la future muséographie du département archéologie du musée. Il faudra cependant patienter, après la prise de fonction (en septembre) de la remplaçante de M^{me} Lamesch (ancienne conservatrice du département archéologie du musée Bargoin), pour que l'ASCOT puisse participer à un possible « groupe ressources » (à suivre).

Espace naturel sensible (ENS) des Côtes de Clermont

Suite à une première réunion du comité de labellisation le 16/04/2013, à laquelle avait participé l'ASCOT (cf. Chronique n° 89 p. 8), le projet d'ENS, porté par la municipalité de Clermont-Ferrand (cf. Chroniques n° 87 p. 12 et 88 p. 1-2), était au point mort depuis deux ans. Bien qu'aucune réserve sur le principe d'un ENS n'ait été émise lors de cette réunion, le Conseil général, suite à la position de son président Jean-Yves Gouttebel, avait pris la décision de reporter sa décision d'obtention du label ENS (officiellement pour des raisons financières ; selon nos informations, la pression de la Fédération viticole et des motifs politiques n'en étaient toutefois pas absents). Le projet d'ENS avait alors été ajourné (cf. Chronique n° 91 p. 3) et le Conseil général avait demandé à la municipalité clermontoise d'affiner son projet.

Faisant suite à cette demande, sera donc présenté le 8 septembre au comité de labellisation un dossier complémentaire dans lequel figurent trois ajouts : un sur l'articulation avec l'élaboration du PLU, un autre sur l'analyse précise, par le CEN, des enjeux de préservation des milieux au sein du périmètre INAO de l'AOC « Côtes d'Auvergne » et, enfin, une modification du périmètre ENS découlant de cette analyse. Le périmètre initial se

trouvera ainsi amputé de vingt-cinq hectares, excluant les parties les plus basses du puy de Chanturgue et une zone au pied du puy de Var (rue du cheval), concernées par l'appellation Côtes d'Auvergne.

Il faut préciser que le comité de labellisation joue un rôle fondamental en donnant un avis positif ou négatif ou bien une réserve, le dossier étant ensuite transmis au Conseil départemental (ex-Conseil général) et soumis au vote. Il est présidé par le vice-président du Conseil départemental chargé de l'environnement. Il est essentiellement composé d'experts en environnement comme les associations de dimension régionale ou départementale et les services de l'État. Si la décision du Conseil départemental est positive, un gestionnaire sera ensuite désigné et aura un mandat pour rédiger un plan de gestion qui fixera les actions à mener.

Incendies sur les Côtes de Clermont !

Dans son édition du 13 juillet (cf. *infra*), La Montagne nous informait au sujet d'un incendie survenu la veille au soir sur les Côtes de Clermont. Le sinistre s'est produit sur un des belvédères du plateau des Côtes que l'ASCOT appelle "la butte 600" en raison de son altitude et de son allure de petite colline « posée » sur le plateau (à sa limite sud), d'où l'on bénéficie d'un des plus beaux panoramas du site. Quelque temps plus tard, un autre incendie a produit le même résultat sur le point culminant du plateau (624 m), lieu privilégié pour observer la chaîne des puys et la faille de Limagne (sur l'étroite bande de terre laissée par l'ancien carrier à l'angle sud-ouest du plateau).

Alors, incendies accidentels, ou bien volontaires, de plus favorisés par une période d'extrême sécheresse ? Les abondants vestiges « archéologiques », malheureusement du XXI^e siècle (et de la fin du XX^e siècle), mis au jour par le brûlage des broussailles et consistant principalement en bouteilles et canettes de bière, peuvent nous mettre sur la voie. Ces deux endroits sont en effet parmi les préférés des sauvagions qui fréquentent les Côtes ; des traces de « feux de camp » y ont été souvent observés... Ces faits s'ajoutent ainsi aux nombreuses nuisances que l'ASCOT ne cesse de dénoncer depuis de trop nombreuses années.

CLERMONT-FERRAND ■ Incendie sur les hauteurs de la ville hier soir

Le feu parcourt un hectare de végétation

Un feu, qui a éclaté hier, peu après 20 heures, a parcouru un hectare de broussailles denses et arbustives sur les côtes de Clermont-Ferrand.

Les accès difficiles sur le site du sinistre ont singulièrement compliqué la tâche de la quinzaine de sapeurs-pompiers dépêchés sur place.

L'hélicoptère Dragon 63 a prêté main-forte aux hommes du feu en survo-



ACTION. L'action des pompiers a été compliquée par le terrain très escarpé.

lant longuement l'incendie pour aider à la reconnaissance du terrain.

Deux camions de pompiers ont été positionnés à proximité d'une écurie pour la protéger. Heureusement, les flammes se sont arrêtées à une centaine de mètres du bâtiment.

À 22 h 30 hier soir, les pompiers achevaient d'éteindre les dernières fumerolles et de noyer les li-sières ceinturant le feu. ■

Jean-Baptiste Ledys

« La Chronique de L'Oppidum » n° 97 Juin 2015

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Ont collaboré à ce numéro : Textes : Philippe Gras (« Dossier spécial *fanum* : de la découverte du *fanum* à sa restauration », brèves, annonce) / Jean-Louis Amblard (« Colloque du Conseil de développement du Grand Clermont », brèves).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 16 €

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue

Membre bienfaiteur : 30 € ou plus

aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ».** Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur